

LAUSANNE OLYMPIQUE NEWSLETTER



N° 223 / 20 juin 2022

Chères amies curleuses,
Chers amis curleurs,

Nous espérons que vous allez bien, malgré cette canicule à ne pas mettre un curleur dehors.

Pour faire suite à notre assemblée générale du 9 juin dernier, nous vous informons (notamment celles et ceux qui n'étaient pas présent(e)s) des décisions prises quant à la saison prochaine, tant au niveau du planning que des cotisations. De plus, nous terminons cette newsletter par d'importantes informations sur la trésorerie de l'ALC.

Merci de prendre le temps de la parcourir jusqu'à la fin !

Projet de nouvelle halle: situation à début juin 2022

Les discussions avec les autorités politiques continuent, et la bonne nouvelle est que la **Ville de Lausanne** s'est « enfin » saisie de notre dossier. Pour résumer, nous pouvons dire que le Syndic et la Municipale des sports ont accueilli très favorablement notre projet, que nous avons fourni les détails sur certains points du financement et que le dossier devrait passer devant le conseil communal en début d'automne pour l'obtention des subventions à hauteur de CHF 1,5 mio.

Concernant le **Canton de Vaud**, là aussi la situation évolue favorablement. Des CHF 1,5 mio qui nous avaient été « promis », la Fondation du fond du sport vaudois nous a octroyé une subvention de CHF 720'000. Le Canton de Vaud, via le budget d'investissement ainsi qu'un fonds « Loterie Romande / Conseil d'Etat » devrait nous verser le solde, à savoir la somme de CHF 780'000 au début de l'automne.

En plus, nous avons déjà obtenu en décembre 2021 la confirmation de la subvention à fonds perdus de la **Confédération** (CHF 1 million).

Malgré cette évolution positive, le problème est que, **tant que les trois collectivités publiques n'ont pas attribué les fonds (chacune de leur côté), et qu'un contrat n'est pas signé** entre la Confédération, le Canton, la Ville et l'ALC, **les montants des subventions ne peuvent pas être libérés**, alors qu'il y a une année nous pouvions raisonnablement espérer que ce serait le cas d'ici cet été. Le même discours est valable pour les instituts financiers qui nous prêtent l'argent !

La conséquence de ce retard, dû essentiellement au rythme des décisions politiques, est que la trésorerie est « à sec » et, faute de pouvoir payer le fournisseur, nous ne pourrions pas installer la nouvelle surface de glace (les tapis) cet été, comme initialement prévu. Nous avons donc dû revoir le planning et prendre des décisions difficiles.

Saison 2022-2023 – une saison raccourcie d’octobre à fin décembre

Compte-tenu de la situation, et grâce à l’initiative d’Uli, nous allons profiter de l’autorisation d’utiliser l’ammoniac jusqu’à la fin de l’année (échéance de l’autorisation au 31.12.2022) et produire la glace encore une fois « à l’ancienne ».

Nous allons donc jouer d’octobre à fin décembre 2022.

Un grand merci à notre Iceman adoré de « rempiler » pour quelques mois et ainsi permettre à chacune et chacun de jouer au moins une demi-saison et d’éviter ainsi une saison blanche.

Cotisations

Comme la glace ne sera disponible que 3 mois au lieu des 6 habituels, **nous avons revu le montant des cotisations à la baisse** et les personnes présentes à l’assemblée générale ont validé cette proposition. Par conséquent, les cotisations s’élèveront à la moitié du montant normal (par ex. CHF 400.- au lieu de CHF 800.- pour les actifs) et ceci pour toutes les catégories (actifs, jeunes membres 1-2-3, MDA, fauteuils roulants), auquel s’ajoute la contribution fédérative (SwissCurling) de CHF 117.-. **Un membre actif paiera donc CHF 517.- pour la prochaine saison.**

Les juniors et les membres en congé ne sont pas concernés par cette réduction et paieront la cotisation habituelle. Concernant les juniors, cette décision est justifiée par le fait que les responsables essaieront de trouver de la glace ailleurs (Morges, Genève, Champéry, etc.) notamment pour celles et ceux qui font de la compétition et que cela aura un coût, pris en charge par le CCLO (section juniors).

Trésorerie

Nous l’avons mentionné ci-dessus, la trésorerie est aujourd’hui « à sec » et notre trésorier a, malgré tout, des dépenses usuelles à honorer (ménage courant et nouvelle halle).

Il faut préciser que, dès le début du projet de nouvelle halle en 2014, l’ALC a déjà engagé pour plus de CHF 200’000 de frais (avocats, études, permis de construire, etc...), et que nous ne serions évidemment pas dans cette situation sans ces frais. Le versement prochain des CHF 4 mio. de subventions publiques contribuera au remboursement de ces avances!

Aujourd’hui **nous faisons une fois de plus appel à vous, chers membres et ami(e)s, pour nous aider à surmonter ce moment difficile. Nous devons rapidement rassembler la somme de CHF 50’000.-** nous permettant de couvrir les frais jusqu’au début de la saison, en octobre, coïncidant avec les premières rentrées liées aux cotisations.

Sur ces CHF 50’000.-, la moitié doivent couvrir la garantie (ou caution) de disponibilité des tapis de glace, avec une échéance de paiement à fin juin, et le solde couvrir les frais courants pour la préparation de la glace pour la nouvelle saison.

Pour ce faire, deux alternatives :

1. Nous octroyer un prêt

Celles et ceux qui peuvent engager des sommes et souhaitent récupérer leur montant peuvent octroyer un prêt à l’ALC. **Le prêt (avec intérêts à 1%) sera remboursé aux créanciers** dès que les montants promis par les collectivités publiques nous seront mis à disposition (en principe d’ici

la fin de l'année 2022). Merci dans ce cas de **contacter directement Paul Oberholzer au 079 622 22 59**.

2. Faire un don

La campagne de récolte de dons en faveur de la nouvelle halle, initiée l'hiver passé, nous a permis de rassembler un peu plus de CHF 20'000, des fonds versés majoritairement par des amis et des membres du club. Une partie de ces montants (CHF 10'000) a déjà été utilisée pour les frais liés à la nouvelle halle (mandataires, permis de construire, etc.)

Nous invitons chaleureusement toutes les personnes souhaitant investir dans le projet de nouvelle halle, à faire un don sur le compte IBAN CH41 0076 7000 R528 1445 5 (plus d'infos sur ouchy23.ch/soutenir). Toute contribution est importante, et chaque personne se verra remerciée par un geste ou une contrepartie lors de l'ouverture de la nouvelle halle.

Nous vous remercions d'avance de l'accueil favorable que vous réserverez, en fonction de vos moyens, à cette démarche. **Paul et moi-même restons à votre disposition** pour plus d'informations si nécessaire.

Pour le reste des points discutés et des décisions prises lors de l'assemblée générale, vous serez informé via notre prochain procès-verbal.

Nous vous souhaitons un bel été et nous nous réjouissons de vous retrouver à la sortie d'été ou au début de la nouvelle saison.

Pour le comité de l'ALC

Bertrand Dousse
Président

Paul Oberholzer
Trésorier



© CCLO
www.lausanne-olympique.ch